



VADEMECUM Comment s'opposer à l'implantation d'éoliennes

1- Monter le plus vite possible une association loi de 1901. Un modèle de statuts est fourni par [Vent de Colère !](#) ainsi qu'un modèle de PV d'assemblée constitutive. Déposer ces statuts en préfecture qui vous dira la suite des opérations pour être en règle. Dans la plupart des préfectures il faut retirer un formulaire de constitution d'association. Dans chaque préfecture il y a un bureau « associations » qui vous renseignera. Une association existe de fait dès que 2 personnes décident de s'associer avec ou sans déclaration en préfecture. Ne pas oublier dans les statuts, l'article donnant mandat à un des membres du bureau pour aller en justice au nom de l'association.

Attention ! Une association ne peut s'opposer à un permis de construire ou une autorisation d'exploitation d'ICPE devant les tribunaux que si cette association a été enregistrée à la préfecture AVANT l'affichage en mairie de la demande du pétitionnaire. Néanmoins une association garde son intérêt pour rassembler les opposants au projet et communiquer avec la presse ou les élus.

2- Trouver dans l'association au moins une personne avec internet et ouvrir une adresse courrier internet au nom de l'association. Il faut que cette personne ne fasse pas de la rétention d'information et communique au moins aux membres du bureau de l'association toutes les infos reçues. Sans internet, votre association ne peut pas fonctionner.

3- Faire adhérer l'association à « Vent de Colère ! » (VDC) Vous trouverez le site www.ventdecolere.org un ensemble de documents : argumentaires, réglementation, refus préfectoraux, décisions de justice administrative ou civile, articles de presse, bulletin d'inscription, statuts types, PV d'assemblée constitutive, etc ...

4- Informez-vous complètement sur le projet : emplacement, importance, promoteur, propriétaires des terrains, avancement des études, décisions du conseil municipal, statut des terrains (zone PLU), protections environnementales ou culturelles (znief, natura2000, zico, monuments historiques ...), schéma régional éolien. Suivre ensuite l'avancement du projet, il faut une véritable **veille** et une grande vigilance.

5- COMMENCER PAR FAIRE UN TRACT d'une page bien argumenté en particulier sur les aspects locaux du projet. Ce tract comportera une formule d'inscription à votre association. Portez ce tract dans toutes les boîtes aux lettres du village. Ce tract devrait vous permettre de recruter de nouveaux membres.

6- Vous pouvez aussi aller voir chaque foyer de la commune sur le territoire de laquelle on va implanter les éoliennes. Parler aux occupants, les convaincre, s'ils sont là et s'ils l'acceptent. Donner le tract et le mettre dans les boîtes aux lettres des foyers où il n'y a personne de présent. Glisser le tract derrière les essuies glace les jours du marché.

7- VDC vous mettra en relation avec les associations voisines qui viendront vous épauler dans vos réunions publiques et autres actions éventuelles à faire en commun. VDC met à disposition un dossier juridique et des bulletins d'informations.

8- Un projet éolien est particulièrement long, complexe et se déroule désormais essentiellement entre les promoteurs et l'administration. Les élus locaux n'ont plus qu'un rôle consultatif, néanmoins les promoteurs tiennent à avoir leurs soutiens et faire croire que leur projet est un projet de la collectivité, alors qu'il ne s'agit en fait que d'un projet industriel privé largement subventionné.

Les promoteurs et l'administration agissent de telle sorte que les habitants concernés restent le plus possible ignorants des détails des projets, de l'impact des machines sur les paysages, la qualité de la vie, la valeur des biens immobiliers proches etc... L'information de la population n'est faite complètement que très tard, par l'enquête publique où chacun doit pour savoir aller à la mairie et lire l'étude d'impact (qui peut faire plus de 500 pages). Ce n'est que pendant l'enquête publique que les habitants sont censés exprimer leurs remarques, critiques, demandes d'informations et d'études complémentaires sur le registre du commissaire enquêteur.



VADEMECUM Comment s'opposer à l'implantation d'éoliennes

- 9- Le promoteur fait parfois une réunion de présentation et de marketing du projet. Demander en insistant avec force une copie de carte au 25000ème avec la localisation précise des machines, leur puissance, la hauteur en bout de pale et la longueur des pales. On vous répondra souvent que vous aurez cela seulement au moment de l'enquête publique. Répondez que c'est la preuve qu'ils cachent quelque chose et que la transparence annoncée n'est que de l'esbroufe. Demander également non pas une copie de l'étude d'impact car les documents couleurs sont alors peu lisibles, mais un exemplaire ou un CDD (ils peuvent vous être facturé mais à prix coûtant).
- 10- L'une des fonctions principales de votre association va être d'informer la population des détails du projet (financiers, environnementaux, paysagers, ...). Avec l'aide des associations voisines vous allez faire au moins une REUNION PUBLIQUE avec débats à la fin pour donner aux habitants l'information que les promoteurs, veulent cacher au maximum. Ces réunions sont l'occasion de recueillir des adhésions et des signatures de pétition.
- 11- Mobilisez la presse locale et les autres médias et obtenir le plus d'articles possibles reprenant vos arguments.
- 12- Cherchez à connaître la position, à rencontrer, à associer à votre action les associations de protection de l'environnement, des paysages, du patrimoine, locales ou nationales.
- 13- Ecrivez aux députés, sénateurs, conseillers généraux et régionaux en leur demandant de vous aider.
- 14- Épluchez longuement le site www.ventdecolere.org où vous trouverez argumentaires, documents de référence, articles de presse et infos de toute sorte.
- 15- Préparez soigneusement votre participation à l'enquête publique : mobilisation des riverains, questions précises et circonstanciées au commissaire enquêteur. Évitez les questions générales qu'il lui est facile d'écarter comme hors-sujet.
- 16 - Suivez l'évolution des processus réglementaires pour être prêt à faire un recours dans le délai de 2 mois de l'affichage des arrêtés préfectoraux accordant les permis de construire et dans le délai de 4 mois de l'affichage de l'arrêté autorisant l'exploitation du parc éolien, 2 mois seulement dans la procédure d'autorisation unique applicable aux projets déposés depuis l'été 2015 dans toute la France, mai 2014 pour les 7 régions pilotes. Mettre en place un plan de financement des recours en utilisant notamment les clauses de Protections Juridiques des assurances multirisques habitation.
- 17- Avant d'adhérer à VDC, gardez constamment en tête que la position immuable de VDC est d'être solidaire avec tous ceux qui s'opposent à un projet ou souffrent de la proximité d'un site éolien industriel, que ce soit sur terre ou en mer, en ville, à la campagne, dans les zones industrielles et même dans les pays voisins dans les zones frontalières proches. L'éolien industriel est en tout état de cause et quel que soit l'endroit, une énorme arnaque écologique et financière perpétrée contre tous les français, au détriment tout particulièrement des riverains.